

POUR LE CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE (CCFP), C'EST LE CONTRÔLE ET L'AUSTÉRITÉ ; POUR LA Cgt-FO QUI DÉFEND LES INTÉRÊTS DES AGENTS PUBLICS DE FRANCE TRAVAIL, C'EST NON !

Le 7 juillet 2026, le CCFP s'est réuni dans un contexte de crise démocratique sociale majeure. Après un premier vote unanimement défavorable des organisations syndicales le 19 juin dernier, l'administration a choisi la sourde oreille et l'obstination en publiant les décrets n°2026-498 et n°2026-503 du 12 juin 2026 relatifs aux prescriptions des arrêts maladie et à la visite de reprise.

Face à ce mépris, **FO** Fonction publique, aux côtés de la quasi-totalité des syndicats, a voté CONTRE ce projet de décret de régression sociale.

LA LOGIQUE DE CE DÉCRET ? LA SUSPICION GÉNÉRALISÉE !

Ce texte ne cherche pas à soigner notre service public, il cherche à faire des économies sur le dos des agents malades. Derrière les mots administratifs se cache une réalité violente :

Une logique d'austérité budgétaire : Cette réforme s'inscrit clairement dans une logique de réduction des dépenses de santé. On ne s'attaque pas aux causes de la maladie, on s'attaque aux agents. Ces mesures s'ajoutent aux milliards de coupes budgétaires imposées aux hôpitaux dans la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 ainsi qu'à la sanction financière qui consiste à faire baisser la rémunération de 10% en cas d'arrêt maladie.

Le flicage comme seule boussole : Le Gouvernement choisit de renforcer le contrôle des arrêts et d'imposer davantage de contraintes aux salariés. À partir du 1er septembre 2026, un arrêt de travail ne pourra plus dépasser 31 jours pour une première prescription et 62 jours pour une prolongation, sauf justification médicale particulière. De même, il peut être instauré une visite de pré-reprise avec l'accord du salarié, multipliant les démarches alourdies et les renouvellements plus fréquents. L'agent malade devient un coupable idéal.

Des droits en chute libre : Moins de recours possibles, affaiblissement du rôle des instances médicales. Si cette durée limite des arrêts ne concerne pas directement les fonctionnaires titulaires ni les stagiaires, elle frappe de plein fouet les contractuels (1,3 million d'agents et les apprentis) ainsi que les salariés relevant du régime général. Mais ne nous trompons pas : ce décret n'est qu'une première étape. Il est grandement à craindre que le Gouvernement prépare un dispositif similaire pour aligner les fonctionnaires.

Le constat de FO : On choisit de punir et de surveiller celles et ceux qui sont déjà fragilisés. C'est une remise en cause brutale du droit à la santé, une pression accrue sur les agents malades et une volonté d'aligner les régimes par le bas. Avec de tels procédés, bon nombre d'agents renonceront à ce nouveau parcours de soins au détriment de leur santé. C'est un signal extrêmement négatif et un déséquilibre profond.

À FRANCE TRAVAIL : NOS CONDITIONS DE TRAVAIL S'EFFONDRENT, L'ÉTAT NOUS FLIQUE !

Qui peut ignorer la dégradation quotidienne de nos conditions de travail à France Travail ?

- L'usure professionnelle augmente.
- Les effectifs sont chroniquement insuffisants pour faire face aux missions.
- La pression institutionnelle s'accroît.

La réponse de l'administration à notre souffrance au travail ? Plus de contrôle, moins de salaire, plus de sanctions. Ce ne sont pas les arrêts qu'il faut réduire, mais bien les causes qui les provoquent ! La dégradation des conditions de travail est directement provoquée par la politique austéritaire du Gouvernement. C'est inacceptable !

LA Cgt-FO REVENDIQUE UNE AUTRE APPROCHE !

Pour **FO**, la santé des agents n'est pas une variable d'ajustement budgétaire. Nous exigeons :

L'EXIGENCE FO

- Le retour du médical au centre du dispositif (et non une gestion purement comptable, restrictive et administrative).
- Le maintien intégral de nos garanties de rémunération en cas de coup dur, sans amputation de 10%.
- Un plan d'urgence pour traiter les causes réelles de la dégradation de la santé au travail (recrutements, baisse de la charge mentale, amélioration du quotidien dans nos agences).

L'ADMINISTRATION PERSISTE ? ENSEMBLE, RÉSISTONS !

Malgré l'unité syndicale historique (CGT, Cgt-FO, CFDT, UNSA, FSU, CFE-CGC, FA-FP) et un rejet massif, le gouvernement veut passer en force avec cette politique générale qui aura des conséquences désastreuses sur la santé des travailleurs.

FO appelle l'ensemble des personnels et des agents à rester mobilisés, informés, unis, et à se rapprocher d'elle pour défendre leurs droits. Ne laissons pas la suspicion et l'austérité gouverner nos vies professionnelles !

Rejoignez la Cgt-FO France Travail : Ensemble, défendons nos droits !

Contactez vos représentants Cgt-FO de proximité



ADHÉRER

cgtfo-francetravail.fr/devenir-adherent



Notre site syndical
cgtfo-francetravail.fr

Rejoignez le combat, **syndiquez-vous à la Cgt-FO**